

FCPI Diadème Innovation II

Procédures de souscription

Documents à remettre au client avant toute souscription

- > Notice d'information
- > Fiche signalétique
- > Récépissé de remise de documents
- > Bulletin de souscription

Le FCPI Diadème Innovation II
n'est pas éligible au PEA.

Pièces à transmettre à UFG Courtage pour permettre l'enregistrement de la souscription

- > **Les deux premiers exemplaires de la liasse du bulletin de souscription** (les 3^e et 4^e exemplaires sont à conserver par le partenaire et le client).
- > **Photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité** du (ou des) souscripteur(s).
En cas d'évolution de la signature, joindre une attestation de confirmation de signature.
- > **Récépissé** dûment complété, daté et signé.
- > **Chèque de règlement** à l'ordre de "Diadème Innovation II".
- > Rapport spécial relatif à la lutte contre le blanchiment de capitaux, en cas de règlement établi par un tiers différent du souscripteur.
- > Relevé d'identité bancaire du compte titres du client en cas de livraison des parts sur ce compte ("nominatif administré").

La **date limite d'envoi**, pour bénéficier d'une fiscalité 2006, est fixée au **29 décembre 2006**, le cachet de la poste faisant foi.

Motifs conduisant UFG Courtage à vous retourner l'intégralité du dossier

- > **Bulletin de souscription incomplet** ou **document manquant**.
- > Présence d'une **incohérence dans le montant du règlement et celui indiqué sur le bulletin de souscription** (en chiffres et lettres).
- > **Non observation du délai de réflexion** en cas de démarchage financier (un délai de 48 heures à compter de la signature du récépissé doit être respecté pour l'établissement du bulletin de souscription et du chèque de règlement).
- > **Différence significative entre les signatures** apposées sur les documents et la pièce d'identité.
- > **Signature manquante** en cas de souscription au nom de "Monsieur et Madame".

Pour mémoire

- > Une souscription ne peut être enregistrée que sur la base des **documents originaux** (télécopie refusée).
- > En cas de droits d'entrée réduits, biffez le prix de souscription (droits d'entrée de 5 % compris) soit 105 €*, et indiquez la valeur à prendre en compte pour le calcul du montant du versement (exemple : 104 € en cas de frais d'entrée de 4 %).
- > Pour permettre l'enregistrement de la souscription sous votre code, **n'omettez pas de compléter la zone "code origine"**.

*(valeur nominale de 100 € + frais)

L'acteur incontournable du placement immobilier

173, boulevard Haussmann 75008 PARIS • Tél. : 01 44 56 10 00 • Fax : 01 44 56 11 00
www.groupe-ufg.com • partenaires@groupe-ufg.com

UFG